

**Email subject line:** ARC/CRA: Séances de questions et réponses sur la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)/Canada Emergency Rent Subsidy (CERS) question & answer sessions

---

**Version française \*\*\*The English version follows\*\*\***

## **Séances de questions et réponses sur la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)**

Le gouvernement du Canada prend des mesures ciblées pour appuyer les Canadiens, les entreprises, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance du Canada qui continuent de faire face à l'incertitude et aux défis économiques liés à la pandémie de COVID-19.

La nouvelle [Subvention d'urgence du Canada pour le loyer \(SUCL\)](#) offre un soutien direct pour le loyer commercial ou les dépenses liées à la propriété, aux locataires et aux propriétaires d'organisations affectées par la COVID-19 qui se qualifient.

La nouvelle subvention pour le loyer appuie les entreprises, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif qui ont subi des pertes de revenu, en fournissant un appui pouvant atteindre jusqu'à 65 % des dépenses admissibles.

Les organismes admissibles qui ont été assujettis à un confinement ou limiter de façon considérable leurs activités en raison d'une ordonnance de santé publique peuvent être admissibles à un soutien supplémentaire en cas de confinement de 25 % des dépenses admissibles, ce qui signifie qu'ils pourraient recevoir du soutien pour le loyer ou les dépenses de propriété allant jusqu'à 90%.

Les demandeurs peuvent demander la subvention rétroactivement pour la période qui a commencé le 27 septembre et qui a pris fin le 24 octobre 2020.

L'ARC a lancé [les pages Web de la SUCL](#), [un calculateur de SUCL en ligne](#) et les infographies sur la SUCL ([Jetez un coup d'œil à la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer](#), [la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer est là pour vous](#), et [Nous sommes là pour vous aider](#)) pour soutenir les organisations dans la préparation de leurs demandes.

En complément à ces ressources, l'Agence organisera des séances de questions et de réponses interactives à l'intention des organismes admissibles.



## Séance en français sur la SUCL

Date : le mardi 8 décembre 2020

Heure : de 13 h à 14 h HNE

Lieu : Téléconférence

Si vous souhaitez participer à cette séance en français, [cliquez ici pour vous y inscrire](#).

**Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire dès que possible, puisque les places sont limitées.** En raison du nombre limité de places, nous demandons à chaque organisme de n'inscrire qu'un seul participant à la séance. Les questions recueillies au cours de cette séance à venir seront prises en considération par l'Agence dans le cadre de ses efforts constants en matière de communication.

Remarque : si la séance à laquelle vous souhaitez assister est complète, vous pouvez vous inscrire à une autre séance ouverte à tous les organismes admissibles. Si nous avons atteint le nombre maximum de participants, vous pouvez ajouter votre nom sur une liste d'attente. Nous communiquerons avec vous si nous organisons une autre séance.

L'Agence encourage également les organismes qui ne l'ont pas déjà fait à s'inscrire au service [Mon dossier d'entreprise](#) ou [Représenter un client](#), ainsi qu'au [dépôt direct](#). Veuillez également consulter la page [Protégez-vous contre la fraude](#), si vous avez des préoccupations.

Veuillez consulter [les pages Web de la SUCL](#) pour les mises à jour.

## Restez branché

Pour savoir ce qu'il y a de nouveau à l'Agence du revenu du Canada :

-  suivez-la sur [Facebook](#);
-  suivez-la sur Twitter à [@AgenceRevCan](#);
-  suivez-la sur [LinkedIn](#);
-  abonnez-vous à une de ses [listes d'envoi électronique](#);
-  ajoutez ses [fils RSS](#) à votre lecteur de nouvelles;
-  regardez ses vidéos sur l'impôt sur [YouTube](#).